



communauté de communes
Bastides & Vallons du Gers

Rapport annuel
de la Commission Intercommunale d'Accessibilité
Bastides et Vallons du Gers

Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers

2023

Sommaire

1. Données générales.....	6
2. Voirie et espaces publics.....	7
3. Services de transports collectifs et intermodalité.....	9
4. Cadre bâti – Établissement recevant du public et installations ouvertes au public.....	10
5. Cadre bâti – Logements.....	11
6. Thématiques et actions portées par la CC(I)A ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)	12
7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise	13
8. Conclusion	13

Glossaire :

AOT : Autorité Organisatrice de Transports

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CAPH : Commission (communale ou intercommunale) pour l'accessibilité aux personnes handicapées

DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PAVE : Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDA : Schéma Directeur d'Accessibilité (pour les transports)

1. Données générales

1.1 La Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers

1.1.1 Présentation

Créée le 8 novembre 2000, la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers s'étend sur plus de 297 km², à la limite du département du Gers et du département des Hautes-Pyrénées.

Ses trente communes membres sont :

Armentieux :

Maire : Patrick Larribat
Superficie : 4.8 km²
Densité de population : 15.7 hab/km²
Population totale : 76 habitants

Beaumarchés :

Maire : Gérard Castet
Superficie : 32.47 km²
Densité de population : 21.7 hab/km²
Population totale : 704 habitants

Blousson-Sérian

Maire : Christian Luro
Superficie : 5.3 km²
Densité de population : 8.3 hab/km²
Population totale : 44 habitants

Cazaux-Villecomtal

Maire : Maryse Abadie
Superficie : 4.1 km²
Densité de population : 17.9 hab/km²
Population totale : 74 habitants

Couloumé-Mondébat

Maire : Pascal Fort
Superficie : 22.9 km²
Densité de population : 8.7 hab/km²
Population totale : 199 habitants

Courties

Maire : Olivier Bonnafont
Superficie : 6 km²
Densité de population : 9.3 hab/km²
Population totale : 56 habitants

Galiax

Maire : Jean Pages
Superficie : 6.1 km²
Densité de population : 27.4 hab/km²
Population totale : 166 habitants

Izotges :

Maire : Daniel Raluy
Superficie : 2.90 km²
Densité de population : 37.1 hab/km²
Population totale : 109 habitants

Jû-Belloc

Maire : Alain Paysse
Superficie : 10 km²
Densité de population : 30.5 hab/km²
Population totale : 305 habitants

Juillac

Maire : Hélène De Resseguier
Superficie : 7.5 km²
Densité de population : 16.4 hab/km²
Population totale : 123 habitants

Ladevèze-Rivière : Label : village internet

Maire : Cyril Cottonnat
Superficie : 13.54 km²
Densité de population : 16.1 hab/km²
Population totale : 218 habitants

Ladevèze-Ville

Maire : Sylvie Theye
Superficie : 9.1 km²
Densité de population : 26.7 hab/km²
Population totale : 243 habitants

Lasserrade

Maire : Isabelle Blanchard
Superficie : 12.8 km²
Densité de population : 16.1 hab/km²
Population totale : 206 habitants

Laveraet

Maire : Jean-Claude Lascombes
Superficie : 11.9 km²
Densité de population : 9.2 hab/km²
Population totale : 109 habitants

Marciac

Maire : Jean-Louis Guilhaumon
Superficie : 20.6 km²
Densité de population : 63.6 hab/km²
Population totale : 1310 habitants

Monlezun :

Maire : Patricia Pascal
Superficie : 17.35 km²
Densité de population : 12 hab/km²
Population totale : 209 habitants

Monpardiac :

Maire : Serge Noilhan
Superficie : 3.50 km²
Densité de population : 13.1 hab/km²
Population totale : 46 habitants

Pallanne :

Maire : Erich Douille
Superficie : 5.18 km²
Densité de population : 12.2 hab/km²
Population totale : 63 habitants

Plaisance du Gers

Maire : Patrick Fitan
Superficie : 13.7 km²
Densité de population : 108.6 hab/km²
Population totale : 1489 habitants

**Préchac-sur-Adour : Label : village
internet**

Maire : François Lassalle
Superficie : 4.37 km²
Densité de population : 46.7 hab/km²
Population totale : 204 habitants

Ricourt

Maire : Gérard Lille
Superficie : 7.9 km²
Densité de population : 8.6 hab/km²
Population totale : 68 habitants

Saint-Aunix-Lengros :

Maire : Sandie Lefetz
Superficie : 5.36 km²
Densité de population : 27.1 hab/km²
Population totale : 145 habitants

Saint Justin

Maire : Nicole Despouy
Superficie : 13.2 km²
Densité de population : 10.3 hab/km²
Population totale : 136 habitants

Scieurac-et-Floures

Maire : Claude Barbe
Superficie : 5.38 km²
Densité de population : 7.6 hab/km²
Population totale : 41 habitants.

Semboues

Maire : Alain Bertin
Superficie : 2.7 km²
Densité de population : 23 hab/km²
Population totale : 61 habitants

Tasque

Maire : Franck Arnoux
Superficie : 10 km²
Densité de population : 26 hab/km²
Population totale : 261 habitants

Tieste-Uragnoux

Maire : Carole Arroyo
Superficie : 6.1 km²
Densité de population : 28 hab/km²
Population totale : 171 habitants

Tillac

Maire : Alain Audirac
Superficie : 12.5 km²
Densité de population : 23.1 hab/km²
Population totale : 288 habitants

Troncens :

Maire : Francis Daguzan
Superficie : 12.97 km²
Densité de population : 14.5 hab/km²
Population totale : 188 habitants

Tourdun :

Maire : Patrick Marchesin
Superficie : 3.50 km²
Densité de population : 17.4 hab/km²
Population totale : 121 habitants

1.1.2 Informations administratives

Le siège social de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers est situé à Marciac – Route du Lac 32230 Marciac.

Téléphone : 05 62 09 30 68
Courriel : accueil@ccbvg.fr
Site internet : www.ccbvg.fr
Nombre d'habitants : 7 350

Son président est Jean-Louis Guilhaumon, depuis le 10 juillet 2020.

1.2 Informations administratives de la CIA

1.2.1 Sa composition

Conformément à cette loi, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a décidé en 2009 par délibération en date du 30 mars (annexe 1) de mettre en place la Commission Intercommunale d'Accessibilité, pour son territoire. Les travaux de cette instance, dont la mise en place a été réaffirmée par délibération en date du 27 mars 2017, ont été réactivés par délibération en date du 15 décembre 2021 (annexe 2).

Depuis cette date, comme prévu au moment de sa création, cette commission, présidée par le Président de l'intercommunalité, se compose de trois collègues :

- **le Collège des élus, dont les membres sont :**
 - Monsieur Jean-Louis Guilhaumon, Président de la Communauté de communes,
 - Madame Theye, Vice-Présidente de la Communauté de communes,
 - Monsieur Alain Payssé, Vice-Président de la Communauté de communes,
 - Madame Marie-Martine Adler, **démissionnaire – remplacement en cours**,
 - Monsieur Pierre Barnadas, Conseiller communautaire,
 - Madame Sandie Lefetz, Conseillère communautaire.

- **le Collège des représentants des associations de personnes handicapées, dont les membres sont :**
 - Monsieur Fernando, directeur de l'Agapei,
 - Monsieur Roger, membre du Collectif Access cible 32,
 - Madame Jouveshommes, Présidente du Club des Aînés de Marciac.

- **le Collège des représentants des usagers, dont les membres sont :**
 - Madame Poireau, représentante des commerçants de Plaisance,
 - Madame Guérin, représentante des commerçants de Marciac,

- Mme Devilloni, en sa qualité d'orthophoniste,
- Invitée : Madame Maupeu, en sa qualité de proche aidante.

1.2.2 Ses missions

Le champ d'investigation de la Commission Intercommunale d'accessibilité Bastides et Vallons du Gers couvre l'ensemble des trente communes membres de la Communauté de communes.

Dans les limites des compétences transférées à l'EPCI, la Commission Intercommunale d'accessibilité a pour missions :

- **de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;**

Il s'agit d'établir un état des lieux de l'accessibilité du territoire aux personnes à mobilité réduite et de présenter les travaux réalisés en vue d'assurer la continuité de la chaîne des déplacements et de répondre aux exigences de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cet état des lieux porte sur :

- La voirie ;
- Les ERP/IOP
- Les logements neufs destinés à la location

- **de faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,**

- **d'établir un rapport annuel présenté en Conseil communautaire ;**

Ce rapport, sur la base de l'état des lieux réalisé, a pour vocation de retranscrire les travaux de la Commission intercommunale d'accessibilité et de formaliser les propositions de nature à améliorer l'accessibilité sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers.

Ce rapport fait l'objet d'une transmission :

- au représentant de l'Etat dans le département,
- au président du Conseil départemental,
- au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées,
- au Comité départemental des retraités et des personnes âgées,
- ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concerné par le rapport.

1.2.3 Son fonctionnement

La commission se réunit en séance plénière au moins une fois par an.

Elle peut être, au besoin, organisée en groupes de travail dont les thèmes sont à définir.

2. Voirie et espaces publics

2.1 Historique et documents de référence

2 Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) ont été réalisés et adoptés (PAVE de la commune de Marciac adopté par la délibération du 18 juillet 2013 et le PAVE de la commune Plaisance, adopté en 2015).

Les deux sont en cours de réalisation ; sachant que les deux communes, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain dont elles sont lauréates, ont identifié l'accessibilité comme axe prioritaire.

Le PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, et la CTG, Convention territoriale Globale en matière d'action sociale, intègrent la question de l'accessibilité dans les axes d'intervention prévus ou à prévoir.

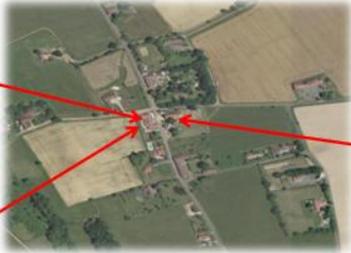
La CTG est validée et opérationnelle jusqu'en 2026.

Le PLUi est en cours d'élaboration. Il devrait être validé en 2024.

2.2 Eléments de suivi par commune

ARMENTIEUX

Population légale en 2020 : 75 hab.





Salle des Fêtes :
Travaux en cours



Eglise et Cimetière :
Accessibilité réalisée
La place PMR sera à matérialiser



Mairie :
Accessibilité réalisée
Prévoir L'indication au sol
du cheminement PMR et
de la place PMR

Beaumarchès

Population légale en 2020 : 665 hab.





MAIRIE :
Place PMR non
signalée



Eglise :
Place PMR non
signalée



**Eglise quartier
Coutens :**
Place PMR non
signalée

Blousson-Sérian

Population légale en 2020 : 41 hab.



Mairie, Salle des Fêtes :
Création de place PMR,
Accès à la Mairie et à la Salle des Fêtes,
Réalisation faite en 2005
Rafraichissement de la peinture de la place PMR



Eglise de Blousson :
Accessibilité réalisée
La création de la place PMR est à réaliser, à travailler avec la Mairie



Prévoir un arrondissement de l'angle du muret sur l'accès à la Mairie

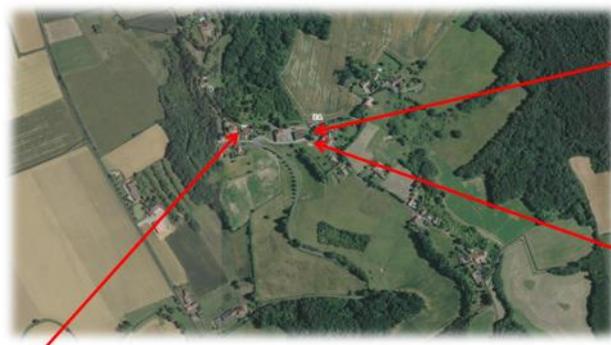
Eglise de Sérian :
Accessibilité réalisée,
Place PMR à réaliser



1 Logement Communal pas aux normes PMR

Cazaux Villecomtal

Population légale en 2020 : 72 hab.



Eglise :
Dérogation demandée



WC Publics :
Réalisés en 2020 :
926,28€



MAIRIE et salle des fêtes :
Création en 2017 de place PMR et trottoirs : **52 644,75€**

2 logements Communaux aux normes PMR

Couloume-Mondébat

Population légale en 2020 : 196 hab.



Eglise de Couloumé:
Accessible, travaux de réalisation de la place PMR en cours
Rafraichissement peinture au sol



Eglise de Mondébat:
Dérogation acceptée
Pas de place PMR indiquée



Eglise de Bière:
Dérogation acceptée,
Pas d'accès à l'Eglise (3 marches), peinture place PMR à rafraichir



Mairie et Salle des Fêtes :
Rénovation totale en 2017 : 110 923,69€



1 logement Communal pas aux normes PMR

Courties

Population légale en 2020 : 53 hab.



Eglise :
Place PMR non signalée
Cimetière :
Rafraichissement peinture à réaliser



1 logement Communal

Mairie et Salle des Fêtes

Mairie :
Pas d'accessibilité PMR (2 marches sont présentes)



Galiac

Population légale en 2020 : 168 hab.

Eglise :
Place PMR non
signalée



Mairie :
Réalisation entre
2012 et 2013 de la
Mairie dans
l'ancienne classe de
l'école : 97 666,61€
Place PMR non
signalée



Salle des Fêtes :
Place PMR non
signalée



4 logements Communaux dont 2 aux normes PMR

Izotges

Population légale en 2020 : 98 hab.



Salle des Fêtes et WC publics :
Accès PMR réalisé en 2018 : 3 211,60€
Concernant les WC publics les travaux
sont en cours de réalisation (2022) pour
un montant de projet de 6 000€
Rafraichissement peinture place PMR



MAIRIE :
Travaux réalisés en 2018 : 3 854,16€
Rafraichissement peinture place
PMR



Eglise :
Travaux réalisés en
2018 : 283,20€
Rafraichissement
peinture place PMR



JÛ-BELLOC

Population légale en 2020 : 296 hab.



Cimetière de Beaulat :
Création de place PMR en 2020
Rafraichissement peinture place PMR



Eglise :
- Création de place PMR en 2020,
- Dérogation pour l'accès au cimetière de Jû
Rafraichissement peinture place PMR



Stade de foot et école de Cirque :
Création de place PMR et d'un sanitaire handicapé et Vestiaires réalisés en 2020 et 2021
Rafraichissement peinture place PMR



Salle des Fêtes :
Création de place PMR et rénovation des sanitaires : 20 000€



Mairie :
Aménagement de la Place en 2008 et mise en place d'une sonnette en 2021, pour un montant de 5 000€



Place de Belloc :
- Accès piéton et arrêt de bus réalisé en 2008 pour un montant de 540€,
- Accès au Kiosque rendu inaccessible en 2020.

Total travaux Cimetière de Beaulat, Cimetière de Belloc, Eglise de Jû, Stade de Foot, Ecole de Cirque : 1 664€



Eglise et cimetière Belloc :
Création de place PMR en 2020 et 2021
Rafraichissement peinture Place PMR



5 Logements Communaux pas aux normes PMR

JUILLAC

Population légale en 2020 : 118 hab.



EGLISE :
Réfection, peinture et parking PMR : 15 000€ effectués en 2020



Extension de la salle des fêtes en 1999 : 60 000€ de travaux
Place PMR non signalée



MAIRIE :
Accessibilité terminée en 2011 : 15 000€
Emplacement et peinture au sol de la place PMR non indiqués

Pas de logement communal aux normes PMR

Ladevèze-Rivière

Population légale en 2020 : 218 hab.



Eglise :
Place PMR non signalée



Salle des Fêtes



Mairie :
Création place PMR et Accès
Rafraichissement peinture
place PMR

Ladevèze-Ville

Population légale en 2020 : 223 hab.



Point MultiServices :
Place de parking PMR :
150€ effectués en 2021



Mairie :
Sonnette, place PMR,
main courante :
200€ effectués en
2021/2022



Club-House :
Toilettes, portes, main
courante :18 000€
effectués en
2021/2022



Salle des Fêtes :
Accessibilité Bar et
place PMR réalisée en
2021/2022 : 110€



EGLISE de Castex :
Rampe et place de
parking PMR :
100€ effectués en
2021
Peinture à rafraichir

Aires de Jeux- Tennis :
Place de parking PMR,
main courante, peinture
marches et contre
marches : 1 800€ effectués
en 2021/2022



EGLISE de Saint Pierre :
Place de parking PMR :
150€ effectués en 2021
Marquage au sol à réaliser



**Pas de logement
Communal aux normes
PMR**

Lasserrade

Population légale en 2020 : 194 hab.



Mairie :
Création de place PMR pour la
Mairie et la Salle des Fêtes
Place PMR non signalée



Salle des Fêtes :
Rénovation Salle
des Fêtes



Eglise :
Place PMR non signalée

Cimetière :
OK

Lavéraët

Population légale en 2020 : 107 hab.



Salle des Fêtes et Mairie :
Accès et place PMR réalisé en
2011/2017 et 2018 : 30 236€



Eglise et Cimetière :
Accès et place PMR réalisé en
2020
Rafraîchissement peinture
place PMR

1 logement Communal aux normes PMR

Marciac

Population légale en 2020 : 1220 hab.



Salle des Fêtes:
Projet de Rénovation
Territoire du Jazz:
Ascenseur installé :
29 915€
La dérogation reste à demander



Mairie:
La totalité de la Mairie a été rénovée
Office de Tourisme:
Réalisation 2021/2022 :
16 800€



Arènes:
Les travaux sont à réaliser

Club des Aînés:
Ce bâtiment dispose d'une dérogation
Salle des arènes:
L'éclairage a été réalisé
l'escalier est en cours de réalisation : **1 480€**



Club-House:
En cours de réalisation :
2 670€

Stade:
Travaux en cours : **61 800€**



Marciac

Population légale en 2020 : 1220 hab.



Cinéma:
Réalisé : **15 020€**
La place PMR à l'intérieur du cinéma reste à réaliser



Grange Mairie:
Réalisé : **1 930€**
Reste à réaliser : **720€**
Grange OT:
Réalisé : **2 215€**
Reste à réaliser : **225€**

Maison de Santé:
Bâtiment rénové en 2015
Chapelle:
Les travaux sont à réaliser

Locaux Commerciaux:
Réalisé, reste une porte à installer : **2 000€**



Astrada:
Bâtiment neuf



EGLISE Notre Dame:
En cour de réalisation : **4 240€**



Monlezun

Population légale en 2020 : 187 hab.



Salle des Fêtes:
Travaux réalisés en
2005/2006 et 2008 :
234 941€



Mairie:
Travaux réalisés en
2018 : 94 352€



Eglise et Cimetière:
Montant des travaux :
250 000€ effectués en
2020/2021/2022



1 logement Communal non loué, réflexion du Conseil
Municipal pour une future rénovation

Monpardiac

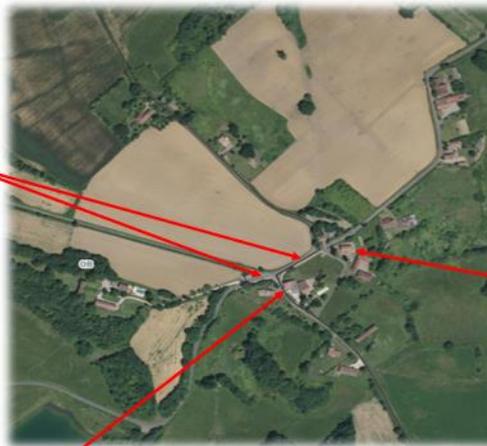
Population légale en 2020 : 45 hab.



**Sécurisation centre
du village :**
Aménagement
piétonnier et
trottoir mis en
accessibilité réalisé
en 2017 : 100 000€



Mairie salle des Fêtes :
Accès Mairie réalisé en
2014 : 22 000€



Eglise et cimetière :
Projet accessibilité de l'Eglise en
cours de réalisation : 2022/2023
Le cimetière est accessible
Rafraîchissement peinture place
PMR

1 logement Communal pas aux
normes PMR

Pallanne

Population légale en 2020 : 60 hab.



Salle des Fêtes:
Travaux sur le sanitaire :
700€ effectués en 2017
La place de parking PMR
est la même que celle de
la Mairie
Rafraichissement
peinture place PMR



Eglise et Cimetière:
Place de parking PMR :
1 300€ effectués en
2017
Rafraichissement
peinture place PMR



Mairie:
Place de parking PMR
et accès : 500€
effectués en 2017
Rafraichissement
peinture place PMR



1 logement Communal pas aux normes PMR

Plaisance du Gers

Population légale en 2020 : 1446 hab.

Arènes :
Pas de place
PMR



Eglise :
Non accessible deux
marches à l'entrée
Salle des Fêtes:
Peinture à rafraichir
place PMR



Stade :
Pas de place PMR



Club des Aînés :
Accès portail et accès bâtiment (1
marche), chemin intérieur, pas de
place PMR identifiée

Commerces :
La majorité des commerces ne sont pas accessibles

Préchac sur Adour

Population légale en 2020 : 196 hab.

La Poste :

Accessible, les travaux ont été réalisés il y a une dizaine d'année.

Mairie et Salle des Fêtes :

Création Place PMR et accès
La place de parking PMR est la même pour la Mairie et la Salle des Fêtes



Eglise :

Création en cours de la place PMR en 2022, plan incliné amovible



Epicierie :

Fermé à l'heure actuelle, projet de création de logements

Camping :

Reste à réaliser l'accessibilité des sanitaires (portes et WC)

4 logements Communaux pas aux normes PMR

Ricourt

Population légale en 2020 : 62 hab.



Mairie et salle des fêtes : OK



SAINT-AUNIX LENGROS

Population légale en 2020 : 142 hab.



Mairie et Salle des Fêtes:
Création de place PMR,
mise aux normes
cheminement piéton et
création des toilettes
publique en 2016 : coût
100 000€



Eglise :
-Accessibilité « parvis » en 2016 : coût **1 486€**
-Création de place PMR en 2016 : coût **382,68€**
Rafraichissement peinture place PMR



Pas de logement Communal aux normes PMR

Saint-Justin

Population légale en 2020 : 128 hab.



Mairie et Salle des Fêtes :
Création de place PMR et
accès : **20 000€**



Chapelle et cimetière :
Dérrogation obtenue liée à une pente trop
importante
Cheminement PMR et place PMR à réaliser



**Eglise et
cimetière :**
Accès

Sanitaire public :
Normes PMR à
réaliser

Maison des Gardes :
Réalisation de
l'accessibilité



Pas de logement Communal aux normes PMR

Scieurac et Floures

Population légale en 2020 : 42 hab.



Eglise :
Dérogation réalisée
Rafraichissement
place PMR à
réaliser



Salle des Fêtes :
Rampe d'accès et
sanitaires réalisé en
2015/2016 : 1 934,86€



Mairie :
Rampe d'accès réalisée en
2015/2016 : 24 957,49€

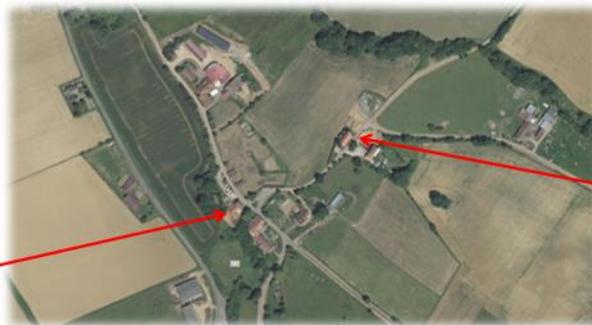
Pas de logement
Communal aux normes
PMR

Semboues

Population légale en 2020 : 61 hab.



**Mairie et Salle
des Fêtes :**
Accès et création
de place PMR



Eglise et Cimetière :
Accès et création de place PMR
Le container poubelle sera à sortir de
la place PMR



Pas de logement Communal aux normes PMR



Tasque

Population légale en 2020 : 252 hab.



Mairie :
Affichage, rampe d'accès réalisés en 2020/2022 en régie.
Place PMR réalisée en régie en 2019
Rafraichissement peinture au sol de la place PMR



Salle des Fêtes :
Rampe, sanitaire, bar travaux réalisés en 2019 et 2020 en régie.
Place PMR réalisée en 2019 en régie



Parking Cimetière et Bar :
Place PMR réalisée en 2019 en régie

Eglise :
Dérogation acceptée
Rafraichissement peinture au sol de la place PMR



Terrain de Tennis :
Place PMR réalisée en 2019 en régie
Rafraichissement peinture au sol de la place PMR



Tieste-Uragnoux

Population légale en 2020 : 162 hab.



Salle des Fêtes :
Rénovation de la place et création de place PMR en 2016 : 4760,30 HT



Mairie :
Rénovation de la place et création de place PMR en 2016 : 8577,02 HT



Eglise :
Création de place PMR en 2016
Rafraichissement peinture au sol de la place PMR

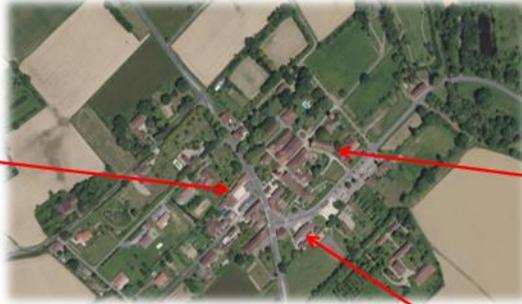
3 logements Communaux dont 1 aux normes PMR

Tillac

Population légale en 2020 : 283 hab.



Salle des Fêtes et Epicerie



Eglise



Mairie



Tourdun

Population légale en 2020 : 123 hab.



Eglise :
Accès réalisé en 2018/2019
Une marche pour accéder à
l'Eglise, pas de place PMR



Mairie, Salle des Fêtes et Ginguette :
Place PMR et Accès réalisés en 2015
Rafraichissement peinture au sol de la
place PMR



Pas de logement Communal aux normes PMR



Troncens

Population légale en 2020 : 183 hab.



Eglise Saint-Jean :
Travaux aux normes d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014.
Chantier réalisé par le SIVOM Miélan/Marcillac



Mairie, Salle des Fêtes, Eglise et Salle de Réunion
Travaux aux normes d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014.
Chantier réalisé par le SIVOM Miélan/Marcillac



3 logements Communaux dont 1 aux normes PMR

Norme Accessibilité Arrêt de Bus

Nombre en avril 2024 : 4



Marciac



Plaisance du Gers



Ju-Bellac



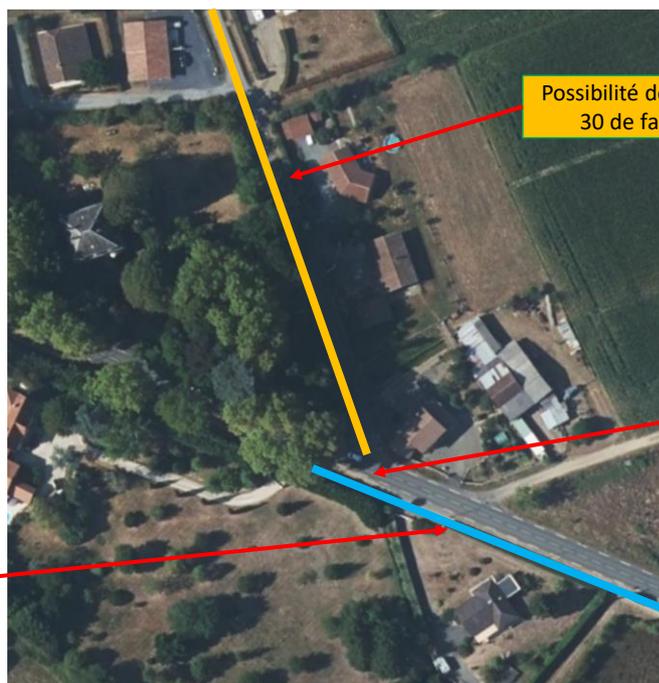
Préchac sur Adour

A l'issue de l'étude de terrain, trois communes présentent des spécificités :

- Marciac
- Cazaux-Villecomtal
- Plaisance

Marciac	
Mairie	RAS
Eglise	Descente en bois non installé en continue – une personne PMR ne peut y accéder toute seule en journée...
Médiathèque	Rue des Lilas, création d'un cheminement de la place « Les chevaliers d'Antras » à la médiathèque
Place principale	Places PMR à proximité de l'office du tourisme, pas d'accès direct à la place, soit traverser la route mais pas de passage piétons pour rejoindre les arcades vers la Mairie où revenir en arrière sur la route pour rejoindre la rampe d'accès à la place
Commerces	Majorité de commerces ne sont pas accessibles, 1 à 2 marches
Cheminement Super U – Place centrale	<p>-Le chemin n'est pas roulant et dangereux, parcours compliqué pour arriver aux ambulances « LENFANT », dévers à répétition à chaque entrée de maison, trop de pente, obligé de passer par la route au niveau de l'école de musique</p> <p>-Le passage piéton au niveau des Sapeurs-pompiers, présence de trous, trottoir dangereux de + de 2 cm de hauteur, accès jusqu'à la place principale par la route St JUSTIN</p> <p>-Les pavés des pentes d'accès sont de formes différentes et présente des difficultés de déplacement</p> <p>-Au niveau du « Super U », il n'y a pas d'accès piétons pour rejoindre la zone entreprise</p> <p>Propositions :</p> <p>-Stabilisation du chemin du « Super U jusqu'au N° 32 », mise en place d'un passage piéton et aménagement d'une piste piéton sur la route qui amène au stade – Mise en place d'une zone à 30 kilomètres / heure ce qui permettrait une mutualisation de la route par les piétons, cyclistes et automobilistes en matérialisant celle-ci au sol</p> <p>-Stabilisation du même chemin jusqu'aux ambulances « LENFANT », aménagement d'un accès piétons rue St JUSTIN</p>
Cheminement Super U – ZAE Cagnan	- Lien mobilité entre la zone du Super U et celle de la ZAE Cagnan, projet à réfléchir lors de la création de l'extension de la ZAE.

Proposition Plan n°1

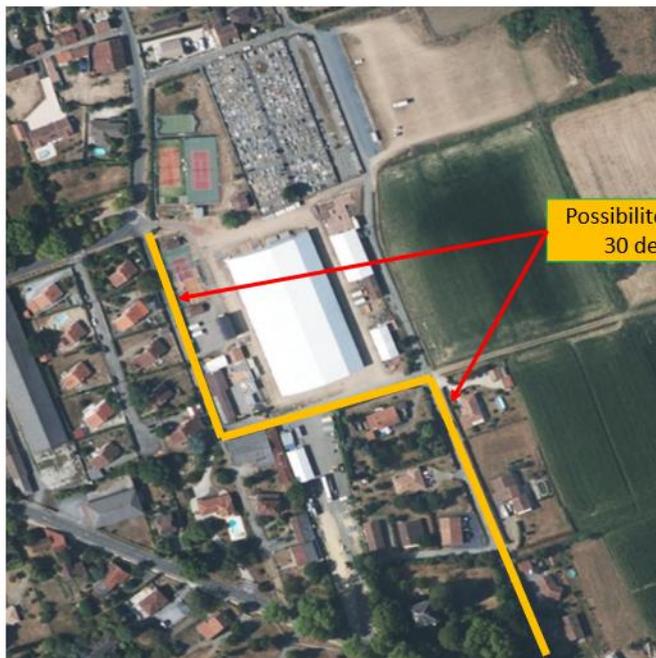


Possibilité de passer ce chemin en zone à 30 de façon à mutualiser l'espace

Passage piéton à créer entre le chemin piétonnier existant et le chemin de la Sappe

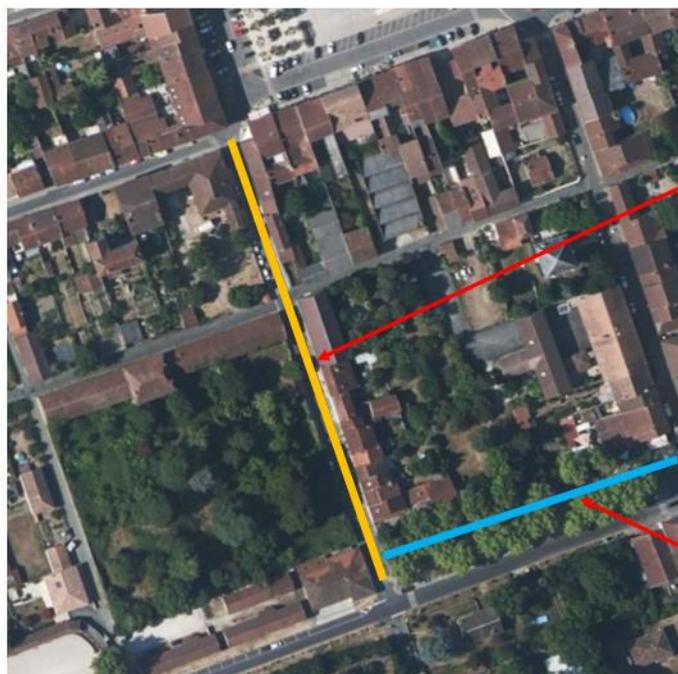
Chemin piétonnier
Existant

Proposition Plan n°2



Possibilité de passer ce chemin en zone à 30 de façon à mutualiser l'espace

Proposition
Plan n°3



Voir aménagement de la
rue Saint Justin

Chemin piétonnier
Existant

Cazaux-Villecomtal	
Eglise	Refaire le cheminement et l'accès piéton – Matérialisation place PMR en cours

Plaisance du Gers	
Mairie	Rampe → pour accéder à la place handicapée, il faut passer sur la route, le trottoir ne donne pas le cheminement / hauteur du trottoir
Eglise	PMR non accessible, 2 marches
Espace jeunes	...ils se garent où pour y accéder ? Peut-être se rapprocher du cabinet de kinésithérapie
Commerces	Majorité de commerces non accessibles, 1 à 2 marches

3. Services de transports collectifs et intermodalité

La communauté de communes Bastides et Vallons du Gers ne dispose pas de la compétence « Mobilité et Transport ». Elle est toutefois desservie par deux lignes de transports en commun, gérées par la Région Occitanie.

Les données relatives à ces infrastructures doivent être fournies par les services de la Région.

Le transport scolaire des élèves en situation de handicap relève de la compétence des Départements. Ces derniers versent une allocation individuelle de transport prenant en charge les frais générés par le transport individualisé.

3.1 Eléments de suivi et difficultés rencontrées

Le matériel roulant du Réseau de transport d'Occitanie est à 100 % accessible (rampe, système sonore et visuel, espace Usager en Fauteuil Roulant - UFR...).

4. Cadre bâti – Établissement recevant du public et Installations Ouvertes au public

Le territoire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers comptabilise 147 établissements recevant du public.

Liste des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) - territoire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers

Commune	Type	Numéro	Pétitionnaire	Objet	Nombre d'ERP concerné(s)
Armentieux	ADAP	032 008 15 00001	Commune	Patrimoine	4
Beaumarchés	ADAP	032 036 15 00001	Commune	Patrimoine	9
Beaumarchés	AT	032 036 15 A 0001	Sarl le bastidou de beaumarches – rené thierry	Mise en accessibilité de l'Hôtel – Restaurant	1
Beaumarchés	AT	032 036 15 A0002	Sas maison bordevieille – pierre aurenсан	Mise en accessibilité de la boutique	1
Blousson Serian	ADAP	032 058 15 00001	Commune	Patrimoine	4
Cazaux Villecomtal	ADAP	032 099 15 00001	Commune	Patrimoine	3
Couloumé Mondébat	AT	032 109 15 A 0001	Commune	Création d'un parking, marquage et signalisation (Eglise – Chapelle Bieres)	1
Couloumé Mondébat	AT	032 109 15 A 0002	Commune	Mise en accessibilité de l'église	1
Couloumé Mondébat	ADAP	032 109 15 00001	Commune	Patrimoine	1
Galiac	AT	032 136 17 00002	Commune	Mise en access de l'église	1
Galiac	AT	032 136 17 00001	Commune	Mise en access du foyer municipal	1
Izotges	ADAP	032 161 16 00001	Commune	Patrimoine	3

Commune	Type	Numéro	Pétitionnaire	Objet	Nombre d'ERP concerné(s)
Jû-Belloc	AT	032 163 15 A 0001	Commune	Mise en accessibilité de la salle des fêtes	1
Jû-Belloc	ADAP	032 163 17 00001	Commune	Patrimoine	6
Jû-Belloc	ADAP	032 163 17 00001	Commune	Patrimoine	6
Juillac	ADAP	032 164 15 00001	Commune	Patrimoine	3
Ladeveze Riviere	ADAP	032 174 15 00001	Commune	Patrimoine	3
Lasserade	ADAP	032 199 15 00001	Commune	Patrimoine	6
Laveraet	ADAP	032 205 15 00001	Commune	Patrimoine	3
Marciac	AT	032 233 15 00004	Caisse d'épargne midi-pyrenees – carole marcellin	Mise en accessibilité de l'agence de Marciac	1
Marciac	ADAP	032 233 15 00002	Commune	Patrimoine	18
Marciac	ADAP	032 233 15 P0075	Garage de boues Mr costes michel	Simplifié	1
Marciac	AT	032 233 15 00003	Hotellerie des comtes de pardiac – thomas bacle	Mise en accessibilité de l'hôtel	1
Marciac	ADAP	032 233 15 00001	Sarl camping du lac	Patrimoine	1
Marciac	AT	032 233 15 00006	Véronique berne	Mise en accessibilité du Tabac Presse	1
Monlezun	ADAP	032 273 15 00001	Commune	Patrimoine	3
Monpardiac	ADAP	032 275 15 00001	Commune	Patrimoine	3
Pallanne	ADAP	032 303 15 00001	Commune	Patrimoine	3
Plaisance	AT	032 319 17 A 0005	Mr ruiz vincent	DD aux règles de mise en access de la boulangerie pâtisserie	1
Plaisance	AT	032 319 17 A 0004	Sabrina castagnon – mil'couleurs	Mise en accessibilité du salon de coiffure	1
Plaisance	AT	032 319 18 G 0001	Sci des chênes Mr lacourthiade jean	Transformation d'un hangar de stockage en commerce en alimentation et matériel de peinture	1
Plaisance	AT	032 319 18 G 0001	Sci Des Chênes Mr Lacourthiade Jean	Transformation d'un hangar de stockage en commerce en alimentation et matériel de peinture	1
Plaisance Du Gers	AT	032 319 15 A 0001	Caisse d'épargne midi-pyrénées – carole marcellin	Mise en accessibilité de l'agence de Plaisance du Gers	1
Plaisance Du Gers	ADAP	032 319 15 P0019	Groupama d'oc	Simplifié	1
Plaisance Du Gers	AT	032 319 16 A 0005	Institut de beaute – brigitte clavel	Mise en accessibilité des locaux	1

Commune	Type	Numéro	Pétitionnaire	Objet	Nombre d'ERP concerné(s)
Plaisance Du Gers	AT	032 319 16 A 0001	L'art et la manière mme feliz cindy	Mise en access magasin de fleurs	1
Plaisance Du Gers	ADAP	034 032 15 004	Point p mat construction	Patrimoine	1
Plaisance Du Gers	AT	032 319 15 A 0003	Sarl chez dino – aurélie demarchi	Mise en accessibilité du restaurant	1
Plaisance Du Gers	ADAP	032 319 15 P0074	Sas syber (rol stephanie)	Simplifié	1
Plaisance Du Gers	AT	032 319 15 A0002	Scp jean-antoine brun	Mise en accessibilité de l'office notarial	1
Ricourt	ADAP	032 342 15 00001	Commune	Patrimoine	3
Saint Aunx Lengros	PC	032 362 16 A 1003 (AT 032 362 16 00001)	Commune	Aménagement de toilettes publiques	1
Saint Aunx Lengros	AT	032 362 16 00001	Commune	Mise en accessibilité (extérieure) mairie et salle des fêtes (parkings, cheminement)	1
Saint Aunx Lengros	AT	032 362 15 00001	Commune	Mise en accessibilité de l'église (création place PMR, mise aux normes cheminement piéton à l'église)	1
Saint Aunx Lengros	AT	032 362 16 00002	Commune	Mise en accessibilité des toilettes de la salle des fêtes	1
Saint Aunx Lengros	ADAP	032 362 15 00001	Commune	Patrimoine	3
Saint Justin	AT	032 383 16 A 0001	Commune	Mise en accessibilité de la salle des fêtes	1
Saint Justin	ADAP	032 383 15 00001	Commune	Patrimoine	5
Scieurac Et Floures	ADAP	032 422 15 A001	Commune	Patrimoine	3
Semboues	ADAP	032 427 15 00001	Commune	Patrimoine	4
Tasque	AT	032 440 15 A 0003	Commune	Mise en accessibilité de la mairie	1
Tasque	AT	032 440 15 A 0002	Commune	Mise en accessibilité de la salle des fêtes	1
Tieste-Uragnoux	AT	032 445 16 A 1002	Commune	Mise en accessibilité de l'église et du cimetière	1
Tieste-Uragnoux	AT	032 445 16 A 1001	Commune	Mise en accessibilité de la mairie	1
Tillac	AT	032 446 15 A 1002	Château de pallanne – pierre de broqueville	Mise en accessibilité du château	1
Tillac	AT	032 446 15 A 1002	Château de pallanne – pierre de broqueville	Mise en accessibilité du château	1

Commune	Type	Numéro	Pétitionnaire	Objet	Nombre d'ERP concerné(s)
Tillac	AT	032 446 15 A 1002	Château de pallanne – pierre de broqueville	Mise en accessibilité du château	1
Tillac	AT	032 446 15 A 1002	Château de pallanne – pierre de broqueville	Mise en accessibilité du château	1
Tillac	ADAP	032 446 15 00001	Commune	Patrimoine	3
Tillac	AT	032 446 18 A 1001	Restaurant Ö Rabastens Mr Comte Stéphane	DD aux règles de mise en access du restaurant	1
Tillac	ADAP	032 446 15 P0048	Sarl maisons villas	Simplifié	1
Tillac	AT	032 446 18 A 1001	Restaurant Ö Rabastens Mr Comte Stéphane	DD aux règles de mise en access du restaurant	1
Tillac	AT	032 446 18 A 1001	Restaurant Ö Rabastens Mr Comte Stéphane	DD aux règles de mise en access du restaurant	1
Tourdun	ADAP	032 450 15 00001	Commune	Patrimoine	3
Troncens	ADAP	032 455 15 00001	Commune	Patrimoine	4
TOTAL					147

5. Les bâtiments de l'intercommunalité

L'intercommunalité possède 18 sites et/ou implantations recevant du public. Les diagnostics ont été réalisés en 2015, par l'APAVE.

Depuis 2021, la collectivité a réactivé le processus de mise aux normes des bâtiments intercommunaux, selon un programme défini qui devait s'achever en 2023 mais qui se poursuit en 2024.

Le document de programmation est annexé au présent rapport.

Pour la validation des travaux à effectuer sur les bâtiments de l'intercommunalité, une concertation est en cours avec les services de l'Etat et la DDT du Gers.

S'agissant des ERP privés, l'intercommunalité est en train de recenser l'état des diagnostics réalisés.

La commission n'a pas connaissance des programmations de travaux.

6. Cadre bâti – Logements

L'intercommunalité a mis en place un système de recensement du logement en mandatant un de ses collaborateurs. Le recensement est prévu uniquement chez les bailleurs sociaux publics.

L'intercommunalité a prévu de faire un recensement des bailleurs privés afin de les solliciter pour le recensement des logements accessibles privés.

7. Thématiques et actions portées par la CIA ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...) : Plan d'actions 2022-2023 et le plan d'actions 2024

2022-2023

Réunis le 27 avril 2022, les membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité ont validé le plan d'actions suivant pour la période 2022 – 2023 :

ACTIONS	Réalisation
Poursuivre le travail de diagnostic et de recensement des actions réalisées par les collectivités et les établissements privés concernés du territoire de Bastides et Vallons du Gers	Fait
Ouvrir largement la Commission à tous les acteurs du territoire	En cours
Mettre en place un travail de sensibilisation auprès des élus locaux : certains membres de la commission pourraient être les ambassadeurs de la démarche et participer à des réunions ou des conseils municipaux	En cours
Mettre en place des outils d'information et de communication « grand public » afin de valoriser les actions menées et porter à connaissances les travaux engagés et leur niveau de réalisation	En cours
Poursuivre les travaux de mise aux normes des bâtiments intercommunaux	En cours Annexe 1
Poursuivre la démarche pédagogique en direction des enfants du territoire, notamment par le biais des accueils de loisirs intercommunaux	Fait
Organiser une manifestation de sensibilisation du grand public et des professionnels pour la journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre	Prévue en 2024
Mobiliser les acteurs du territoire et les personnes ressources (chefs de projet PVD, Maison France Services...) pour informer les acteurs économiques des aides mobilisables pour la mise aux normes de leur entreprise, commerce... Mise en place d'un relais d'information au sein de la communauté de communes	A faire
Créer un poste de référent handicap au sein des services de la CCBVG pour accompagner les partenaires et acteurs du territoire dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment les enfants	Fait – recrutement en octobre 2023 Référentiel du poste joint en annexe 2
Mener un travail partenarial avec les bailleurs sociaux pour faire l'état des lieux et mettre en place une définition commune de ce qu'est le logement adapté	A faire
Définir un partenariat entre les services communaux et intercommunaux et les différents établissements culturels afin de travailler à l'amélioration de l'accessibilité des sites, des œuvres et des pratiques aux personnes handicapées	A faire

- **Perspectives et plans d'action 2024**

1. Observer les attitudes et comportements des enfants pendant l'utilisation des outils pédagogiques et malle handicap mis à disposition par le réseau.
2. Mise en place d'une journée de sensibilisation pour les acteurs du territoire (alsh et centres d'accueils jeunes Marciac et Plaisance, Beaumarchés) sur les outils pédagogiques et malle handicap du réseau avec le concours de Madame TASTET.
3. Mise en place d'une session de formation et de sensibilisation pour les acteurs du territoire, responsables de structures et équipes pédagogiques (alsh et centres d'accueils jeunes Marciac et Plaisance, Beaumarchés), de la part de Monsieur CASTERA Pierre, éducateur spécialisé et enseignant sur l'école de formation de Pau, sur l'hyperactivité et canaliser la violence chez l'enfant.
4. Mise en place d'une journée sur la thématique handisport lors du passage de la flamme Olympique à Marciac, le samedi 18 mai 2024.
5. Accompagnement des familles auprès des acteurs et partenaires du territoire (MDPH) afin d'obtenir une aide humaine ou financière dans le temps périscolaire.
6. Proposer aux acteurs du territoire (alsh et centres d'accueils jeunes Marciac et Plaisance, Beaumarchés) une réflexion pour mettre en place dès la rentrée de septembre, un ou plusieurs ateliers pédagogiques autour du handicap. Ces actions menées dans chaque structure seront présentées lors de la journée Internationale du handicap début décembre 2024
7. Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et de la journée du handicap en décembre 2024, mise en place d'une activité de découverte sur le sport handicap collectif (foot-fauteuil par exemple)
8. Participer au Projet Educatif du Territoire pour y ajouter l'Inclusion handicap
9. Co-éducation avec un maillage avec l'éducation Nationale
10. Visibilité du poste de référent handicap territorial, communication et information en externe et interne
11. Mise en place d'une session de formation et de sensibilisation pour les acteurs du territoire, responsables de structures et équipes pédagogiques sur l'agressivité chez l'adulte, courant octobre 2024.
12. Accompagnement des personnes en situation de handicap, durant la période estivale, sur les axes de l'hydrophobie et de la maîtrise du milieu aquatique. En partenariat avec Mr ESPITALIER Rémy, éducateur sportif spécialisé de l'Agapei domaine Espagnet et Mr SICRE Lucas, Conseiller Technique Fédéral du Sport Adapté du Gers.

8. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

En matière de gouvernance, la Commission Intercommunale d'Accessibilité compte, au côté d'élus communautaires, des représentants des commerçants, des personnes en situation de handicap ou accompagnants, des professionnels de santé.

En matière de coordination et de conseil/expertise, d'autres acteurs/partenaires pourront être associés tels que : CPAM, CAF, Acteurs de santé et MDS, CIAS, associations socio-culturelles en fonction des besoins ou des thématiques abordées.

Enfin, afin de mener une action cohérente et articulée avec les autres dispositifs, existants et relevant de la compétence intercommunale, les travaux de la Commission Intercommunale d'Accessibilité doivent prendre en compte ceux menés au titre de la Convention Territoriale Globale, du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du Centre intercommunal d'action sociale Marciac-Plaisance.

9. Conclusion

La réactivation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, en décembre 2021, marque une volonté forte de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers d'inscrire son action, non seulement dans le respect du cadre légal, mais également dans la prise en compte des problématiques rencontrées par sa population.

Cette volonté est à mettre en lien avec les engagements pris, par ailleurs, par la Collectivité à travers la Convention territoriale Globale, document de pilotage en matière d'action sociale mettant la question du handicap et celle de la mobilité au cœur des préoccupations.

Au-delà de l'acte politique, la Communauté de communes s'est organisée de manière opérationnelle :

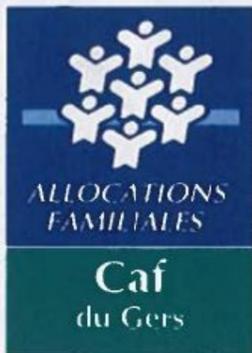
- Un responsable technique a été missionné pour recueillir les éléments d'information, auprès des communes membres de l'EPCI, des partenaires et des bailleurs sociaux, afin d'améliorer la connaissance du territoire en matière d'accessibilité. Par ailleurs en charge du pilotage du processus d'élaboration du PLUi, il fait le lien entre les besoins du territoire et les aménagements à prévoir dans le futur document d'urbanisme ;
- Le service du Patrimoine de la Collectivité a été mobilisé pour actualiser l'état des lieux des bâtiments intercommunaux et réaliser les travaux de mise aux normes indispensables ;
- Un référent-handicap a été recruté en octobre 2023.

Enfin, Marciac et Plaisance ont intégré dans leur plan d'actions au titre des Petites Villes de Demain la dimension accessibilité et mobilité.

Nomenclature	Travaux à réaliser
1	Accès depuis l'extérieur : supprimer les défauts du sol
2	Escaliers : mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier, peindre les premières marches et dernières contremarches, contraster les nez de marche et les rendre anti dérapant, mettre en place une main courante de chaque côté 2.1 : Plus mettre un plan incliné en complément 2.2 : Escalier Extérieur 2.3 : Accès cantine escalier intérieur et renforcement éclairage
3	Salle d'activité : modifier le mobilier afin de rendre les équipements accessibles
4	Salle débarrât : modifier le mobilier afin de rendre les équipements accessibles
5	Sanitaires : mettre en place une barre d'appui, modifier l'agencement du sanitaire pour aménager un espace d'usage près de
6	Cheminement extérieur : renforcer l'éclairage extérieur, rendre au moins un cheminement accessible par un fauteuil roulant
7	Couloir : mettre en place des éléments ne comprenant pas de trous ou de fentes de plus de 2 cm
8	Entrée : modifier le mobilier afin de rendre les équipements accessibles, supprimer le siphon de sol de plus de 2 cm de trous
9	Infirmierie : changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un éventail de 0,90 m, changer le siphon de sol
10	Sanitaires non adaptés : changer ou modifier la porte par un bloc porte de 0,80 m
11	Douches des vestiaires adaptés : installer un équipement permettant de disposer d'un appui en position « debout » dans la
12	Douches non adaptées : changer la porte par un bloc porte de 0,80 m, changer les siphons de sol
13	Vestiaires adaptés : déplacer l'équipement à la bonne hauteur
14	Vestiaires non adaptés : modifier la porte par un bloc porte de 0,80, changer les siphons de sol, déplacer les patères
15	Accès depuis la voie publique : Cheminement extérieur ne pouvant pas être repris de la part de la topologie du terrain préconisation d'au moins une place de stationnement réservé aux personnes PMR, chanfreiner le ressaut
16	Pédiluve : aménager le pédiluve afin de permettre un accès aux PMR
17	Accueil et buvette : modifier la banque d'accueil, renforcer l'éclairage
18	Circulation à côté de la banque d'accueil et circulation côté vestiaire : élargir la circulation à 1,40 m, renforcer l'éclairage
19	Vestiaire séparé : changer la porte ou bloc porte à 0,90 m, déplacer l'équipement à la bonne hauteur
20	Vestiaires individuels : changer la porte de 0,80 pour les vestiaires non adaptés et 0,90 pour l'entrée générale, aménager les
21	Sanitaires : à mettre aux normes PMR
22	Douches individuelles des vestiaires : création d'une douche adaptée
23	Accès à l'école : changer l'avaloir d'eau, changer le portail afin de permettre une largeur de passage libre de 0,90 cm, repère
24	Couloir : élargir la circulation à 1,40 m, renforcer l'éclairage
25	Bureau de direction : changer ou modifier la porte par un bloc porte de 0,90 m, modifier le mobilier afin de rendre les équip
26	Cantine : mettre des bandes adhésives sur les parois vitrées
27	Salles de classes : déplacer le mobilier afin d'avoir un passage de 1,40 m, changer les revêtements et /ou mettre en place
28	Accès depuis extérieur : rendre le revêtement de sol non meuble, mettre en place une poignée de porte du portail d'accès
29	Accès à l'étage et demis niveaux : Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier, peindre les premières et dernières contremarches, contraster les nez de marche, prolonger la main courante horizontalement de la
30	Hall d'entrée : changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un vantail de 0,90 m, changer le tapis de sol
31	Salle d'activité RDC : Changer les revêtements acoustiques, changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un vantail de 0,90
32	Salles d'activités étage : Changer les revêtements acoustiques, modifier le mobilier afin de rendre les équipements
33	Bureau étage : modifier le mobilier afin de rendre les équipements accessibles
34	Accès à la cantine : installer un ascenseur pour desservir les différents niveaux accessibles au public ou mettre en place un système de navette avec un véhicule motorisé afin de permettre de déplacer aisément les élèves éprouvant des difficultés
35	Salle polyvalente : mettre une poignée de porte préhensible, mettre des bandes adhésives sur les parois vitrées
36	Dortoir : déplacer le mobilier afin d'avoir un passage de 1,40 m, changer ou modifier la porte par un bloc porte de 0,90 m
37	Hall vers cantine : mettre des bandes adhésives sur les parois vitrées
38	Cantine : déplacer le modifier afin d'avoir un passage de 1,40 m, changer ou modifier la porte par un bloc porte de 0,90 m,
39	Couloir d'entrée : élargir la circulation à 1,40 m, mettre en place des auto collants au droit des parois vitrées insuffisamment
40	Salles de classes : déplacer le mobilier afin d'avoir un passage de 1,40 m, changer ou modifier la porte par un bloc porte de C
41	Accès depuis la voie publique : renforcer l'éclairage extérieur, changer la poignée du portail afin de la rendre préhensible, re
42	Accès bureau et à la salle de gauche : élargir et rehausser l'ancienne porte de façon à permettre une largeur de passage libre
43	Bureau : mettre des bandes adhésives sur les parois vitrées
44	Salle de sport : changer ou modifier la porte par un bloc porte de 0,90 m
45	Sanitaire : déplacer le lave main pour qu'il soit à une hauteur inférieure à 0,80 m, changer la barre d'appui par une barre rési
46	Sanitaire de la salle de sport : changer le lavabo accessible, mettre en place une barre d'appui, changer ou modifier la porte

Marciac								Plaisance du Gers											
Centre de loisirs				Piscine				Piscine				Maternelle				Centre de loisirs Vives			
Nomenclature	entreprise	régie	date de réalisation	Nomenclature	entreprise	régie	date de réalisation	Nomenclature	entreprise	régie	date de réalisation	Nomenclature	entreprise	régie	date de réalisation	Nomenclature	entreprise	régie	date de réalisation
1	X			2	X			15	X			23	X			21	X		
2	X			2.1	X			16	X			24	X			28	X		
3		X		6	X			17	X			25	X			29	X		
4		X		7	X			18	X			26		X		30	X		
5		X		8	X			19	X			27	X			31	X		
				9	X			20	X							32	X		
				10	X			21	X							33		X	
				11	X			22	X										
				12	X														
				13		X													
				14	X														

Beaumarchès											
Maternelle				Primaire				Centre de Loisirs Les Farfalous			
Nomenclature	entreprise	régie	date de réalisation	Nomenclature	entreprise	régie	date de réalisation	Nomenclature	entreprise	régie	date de réalisation
2	X			2	X			2	X		
2.2	X			10	X			2.4	X		
2.3	X			39	X	X		41	X		
21		X		40	X	X		42	X		
34	X							43		X	
35		X						44	X		
36	X	X						45	X		
37		X						46	X		
38	X	X									



Référentiel du poste de « Référent handicap Territorial »

<p>Définition</p>	<p>Personne ressource au sein d'un territoire EPCI appelée « Référent handicap Territorial » venant faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap</p> <p>Elle doit s'appuyer sur une connaissance fine du handicap, des dispositifs, des acteurs mobilisables afin de favoriser l'inclusion</p> <p>La transversalité de cette fonction la conduit à s'adresser à de nombreux interlocuteurs tant en interne qu'en externe</p>
<p>Contexte</p>	<p>L'accès aux services ouverts à l'ensemble de la population est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap... Ainsi l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs, est un droit fondamental, affirmé par l'ensemble des textes en vigueur. Ce droit se base sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, la notion d'intégration sociale était déjà mentionnée. • La Convention Internationale des Droits de l'enfant, adopté par l'ONU le 20 novembre 1989 • La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées • La <u>Convention sur les Droits des Personnes Handicapées</u>, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le 13 décembre 2006 • Décret du 20 Février 2007 relatif aux structures Petite Enfance <p>Article L-114-1et L114-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles</p> <p>Article R2324-17 du Code de la Santé Publique</p> <p>Circulaires Cnaf de référence : n° 2015-004 du 25 Février 2015, n°2019-003 du 20 Février 2019 et du 10 Février 2021.</p> <p>Depuis 2010, les CAF ont pris en compte l'inclusion des enfants différents dans les structures d'accueils en mettant des moyens financiers pour soutenir les actions en lien avec les circulaires ci-dessus. Ce soutien va plus loin avec la création de ces postes de référents territoriaux handicap.</p>

<p style="text-align: center;">Les attendus</p>	<p>Développement des démarches de pilotage, et d'appui aux projets, en charge de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique handicap décidée par sa structure employeuse sur les territoires et dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'inclusion et la prise en compte de la différence sur un territoire • Apporter une réponse d'accueil au plus près des besoins des parents et des enfants : mettre en place une politique volontariste territoriale en levant les freins à l'accueil dans tous les lieux de vie collectifs • Travailler la continuité d'accueil : accompagner prioritairement l'ouverture, le décloisonnement des structures et des services d'accueil du territoire • Favoriser la mise en réseau des acteurs et l'émergence d'actions au sein d'un territoire • Contribuer aux orientations stratégiques et à l'animation du PARH au niveau départemental • Garantir une communication claire et accessible aux familles, professionnels et acteurs du territoire
<p style="text-align: center;">Activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et informer <ul style="list-style-type: none"> ➤ Auprès des familles ➤ Auprès des médias, ➤ Auprès des professionnels médico-sociaux et acteurs du territoire d'intervention : distribution de plaquettes, rencontres... ➤ Gérer régulièrement le site dédié « Parents 32 ». Ce site informe les familles et les partenaires sur l'actualité, les ressources documentaires et les liens utiles. • Permettre l'accueil effectif et individualisé <ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluer les besoins (enfants, parents, professionnels) ➤ Accompagner les parents à élaborer leur projet d'accueil : Savoir les mettre en lien avec les différents acteurs et les orienter. ➤ Aider à l'organisation de l'accueil : Assister et apporter un soutien technique aux professionnels (envisager si nécessaire un renfort de personnel) ➤ Elaborer en concertation avec les professionnels les appels à projet ➤ Suivre l'inclusion de l'enfant hors temps scolaire ➤ Veiller à la continuité et la globalité des réponses susceptibles de soutenir les parents ➤ Permettre des temps d'échanges réguliers professionnels/parents • Créer les conditions d'accueil dans tous les lieux de vie collectifs <ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir mobiliser des moyens et les conditions nécessaires pour un accueil adapté (PAI, aide humaine, technique, financière...) ➤ Accompagner les besoins des équipes sur site ➤ Savoir transmettre et parler de la différence auprès des autres familles ➤ Repérer et connaître l'environnement institutionnel : Travailler avec l'ensemble des acteurs : Education Nationale, MDPH, Conseil départemental...) ➤ Utiliser et transmettre des outils pédagogiques (malles handicap, chevalet...) ➤ Proposer de la formation avec intervenants extérieurs • Travailler l'acculturation au quotidien de l'inclusion sur les territoires <ul style="list-style-type: none"> ➤ Différencier la mission du référent à celle du renfort ➤ Sensibiliser les différents publics (professionnels, parents, bénévoles, élus...) au handicap et à la différence ➤ Animer des temps de sensibilisation sur des groupes de professionnels ➤ Participer au projet de territoire notamment dans le cadre de la CTG ➤ Favoriser l'émergence d'actions de soutien vis-à-vis du handicap en tenant compte des besoins spécifiques de chaque territoire ➤ Participer et créer des événements ➤ Apporter un soutien technique aux projets handicap • Participer au réseau départemental initié par la Caf32 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir et valoriser des initiatives et des actions réalisées sur les territoires ➤ Développer des savoirs, des savoirs faire,, des outils... ➤ Favoriser l'interconnaissance mutuelle ➤ Mettre en place des actions collectives communes (manifestations, outils...) ➤ Être en lien régulièrement avec la chargée de développement handicap du PARH ➤ Donner la mesure de son activité et évaluer le résultat

<p>Compétences/ Connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à l'animation, à l'organisation de réunions et de groupes de travail autour de différents projets • Capacité à développer des partenariats externes : mise en réseau (ex liens avec les établissements du médico-social...) • Savoir mobiliser des moyens et conditions nécessaires à un accueil adapté (PAI, aide humaine, technique, financière) • Connaitre le champ du handicap (typologies) • Connaitre les dispositifs de compensations et d'aides (financeurs) • Avoir une aisance relationnelle • Etre empathique • Etre discret • Avoir un esprit d'analyse, de synthèse, d'anticipation • Capacité d'organisation • Etre apte à gérer un budget, à monter des appels à projets handicap • Etre apte à alerter en cas de risque de discrimination (avoir une éthique forte) • Capacités rédactionnelles
<p>Autonomie et responsabil- ités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie dans l'organisation du travail • Force de proposition auprès des acteurs de terrain • Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire • Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage • Garant de la mise en œuvre des projets handicap (structures petite enfance, Enfance - Jeunesse ...)
<p>Relations fonctionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération avec les services de la collectivité et le chargé de coopération • Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs • Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil départemental) • Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation

<p>Evaluation du temps de travail</p>	<p>Entre 0.2 ETP et maxi 0.5 ETP par territoire EPCI soit un plafond de 800 heures annuelles.</p> <p>Prise en compte de 60 % des dépenses relatives au poste de Référent handicap et des dépenses de fonctionnement afférentes à ce poste (frais de déplacements), soit un montant maximum de 14 400 € pour 0.5 Etp.</p>
<p>Evaluation Caf et conditions</p>	<p>Validation des financements CAF conditionnée aux indicateurs d'évaluation (nb sollicitations, nombre d'enfants accueillis et de familles suivis, nombre de projets mis en place, nombre de sensibilisations auprès des équipes, participation à des comités de pilotages dans le cadre des CTG, à des réunions de réseaux etc....)</p>
<p>Cadre d'emploi / Qualification</p>	<p>Qualification minimale souhaitée de niveau III (Bac+2)</p> <p>L'opérateur devra justifier de personnels référents compétents, éducateurs ou autres professionnels diplômés au minimum d'un brevet professionnel complété d'une expérience dans le handicap, l'enfance et la jeunesse.</p>

Au 16/04/2021

Suivi des Commissions Communales et Intercommunales d'Accessibilité

Classement des Collectivités	Collectivités	Note attribuée	Population	1 Existence CC(I)JA - Délibération de création prise	Date création	2			Points attribués De 0 à 15 points	Nombre d'ERP-IOP recensés	Nombre d'habitants pour 1 ERP-IOP	ERP-IOP sous ADAP	ERP-IOP sous Attestation	3		4		Points attribués De 0 à 25 points	Points attribués De 0 à 35 points	Nombre de logements adaptés	Nombre de logements adaptés pour 1000 habitants	Points attribués De 0 à 10 points
		Sur				Rapport d'activité 2018 Complet	Rapport d'activité 2019 Complet	Rapport d'activité 2020 Complet						Pourcentage d'ERP-IOP sous statut (sous ADAP et/ou sous attestation)	Pourcentage d'ERP-IOP sous attestation							
		100				15			15					25	35							10
Communes																						
01	L'ISLE JOURDAIN	57	8 345	oui	25/03/08	15	oui	oui	15	501	17	69	133	29,34 %	07	26,55 %	09	118	14,14	10		
02	AUCH ⁽¹⁾	34	21 807	oui	12/01/17	15	oui		00	1 303	17	260	245	27,63 %	07	18,80 %	07	156	7,15	05		
03	CONDOM	48	6 835	oui	03/04/08	15	oui	oui	15	480	14	108	95	34,38 %	09	19,79 %	07	25	3,66	03		
04	FLEURANCE	45	6 292	oui	01/10/07	15	oui	oui	15	371	17	67	76	30,73 %	08	20,48 %	07	0	-	00		
Communautés de communes																						
01	GASCOGNE TOULOUSAINE ⁽²⁾	59	14 977	oui	15/02/10	15	oui	oui	oui	15	649	23	123	182	34,82 %	09	28,04 %	10	116	7,75	10	
02	ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	58	7 428	oui	28/03/13	15	oui Incomplet	oui		15	327	23	172	98	62,08 %	16	29,97 %	10	13	1,75	02	
03	TENAREZE	57	14 961	oui	23/09/09	15	oui	oui	oui	15	872	17	226	241	43,81 %	11	27,64 %	10	77	5,15	07	
04	SAVES	54	9 483	oui	28/06/18	15	oui	oui	oui	15	474	20	170	143	53,80 %	13	30,17 %	11	0	-	00	
05	ARMAGNAC ADOUR	53	6 796	oui	13/03/18	15	oui Incomplet	oui	oui	15	399	17	169	103	52,38 %	13	25,81 %	09	7	1,03	01	
06	BASTIDES DE LOMAGNE	53	11 112	oui	13/06/16	15	oui	oui	oui	15	544	20	278	136	58,27 %	15	25,00 %	09	0	-	00	
07	GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE	52	38 580	oui	12/01/17	15	oui	oui	oui	15	1 863	21	511	353	35,48 %	09	18,95 %	07	198	5,13	07	
08	GRAND ARMAGNAC	51	13 166	oui	14/11/13	15	oui	oui	oui	15	860	15	251	237	44,65 %	11	27,56 %	10	0	-	00	
09	COTEAUX ARRATS GIMONE	51	10 421	oui	23/09/14	15	oui Incomplet	oui	oui	15	582	18	218	152	46,56 %	12	26,12 %	09	0	-	00	
10	LOMAGNE GERMOISE	50	19 563	oui	23/09/09	15	oui	oui	oui	15	962	20	273	264	42,72 %	11	27,44 %	10	0	-	00	
11	COEUR ASTARAC EN GASCOGNE	50	7 898	oui	02/06/09	15	oui Incomplet	oui Incomplet	oui	15	513	15	207	96	48,93 %	12	18,71 %	07	7	0,89	01	
12	BAS ARMAGNAC	50	8 506	oui	16/12/08	15	oui	oui	oui	15	478	18	188	102	44,35 %	11	21,34 %	07	7	0,82	01	
13	VAL DE GERS	48	10 045	oui	18/02/10	15	oui	oui Incomplet	oui Incomplet	00	468	21	239	140	63,46 %	16	29,91 %	10	48	4,78	06	
14	ARTAGNAN EN FEZENSAC	37	7 161	oui	29/12/10	15	oui Incomplet			00	372	19	112	109	48,39 %	12	29,30 %	10	0	-	00	
15	BASTIDES ET VALLONS DU GERS	37	7 326	oui	30/03/09	15	oui			00	460	16	143	136	46,96 %	12	29,57 %	10	0	-	00	
	DEUX-RIVES (1 COMMUNE GERMOISE) ⁽³⁾		207							8	26	5	6	75,00 %	19	75,00 %	26	0	-			
	AIRE SUR ADOUR (10 COMMUNES GERMOISES) ⁽³⁾		2 995							121	25	49	47	53,72 %	13	38,84 %	14	0	-			
TOTAUX GERS			190 625							9 952	19	3 334	2 545	45,68%		25,57%		473	2,48			

